

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT**N ° DN544**

présenté par
Mme Chatelain et M. Bayou

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Au début de la dernière phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« Véritable projet politique et militaire de transformation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent rapport défend une stratégie dans la continuité des Lois de Programmation Militaire précédentes. Si des évolutions ou adaptations évidentes sont bel et bien présentes, notamment concernant les évolutions technologiques, nous sommes loin d'un changement de paradigme, et donc d'une « transformation ».

En effet, les crédits affectés, s'ils augmentent en raison du contexte stratégique faisant craindre une extension du conflit russe-ukrainien, seront en grande partie engagés pour renouveler les instruments traditionnels, par exemple en matière de dissuasion nucléaire : sous-marin nucléaire lanceurs d'engins, missile hypersonique... La continuité sur cet aspect est claire. Cette LPM reprend en réalité le même squelette que les précédentes.

Si la guerre en Ukraine aurait pu, à raison, nous conduire à revoir l'organisation de notre stratégie de défense, notamment terrestre, l'Armée de Terre voit s'accumuler les retards de livraison et le manque d'investissement. En cas de conflit majeur sur le territoire national, la France ne serait pas prête. En ce sens, nous défendons l'objectif d'aller vers une mutualisation européenne bien plus importante.